

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance.

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés; sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.

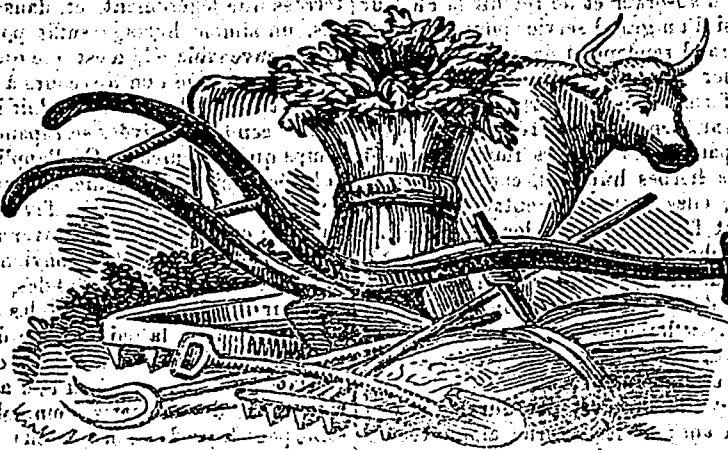
Rédaction

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées:

FIRMIN H. PROULX

ANNONCES: 1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, 5 cts; 3e et suivantes, 3 cts par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales. Qu'ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

- Causerie agricole :** Les cendres de bois utilisées comme engrais. — Les cendres lessivées.
- Revue de la Semaine :** Situation religieuse de l'Angleterre; — Coup-d'œil sur les progrès que le catholicisme a fait dans ce royaume depuis quarante ans. — Zèle de l'admirable Georges Spencer (le Père Ignace, passioniste) pour la conversion de l'Angleterre au catholicisme. — Les écoles du Nouveau-Brunswick.
- Sujets divers :** Conditions requises pour être électeur. — Du renouvellement des hypothèques dans le comté de Nicolet. — Compagnie de viandes et produits canadiens. — Destruction des animaux nuisibles à l'agriculture. — Frais de port sur les journaux agricoles.
- Petite chronique :** Aide aux miliciens de 1812; conditions à remplir pour l'obtenir.
- Recettes :** Corps étrangers arrêtés dans la gorge des bêtes à cornes. — Hydropisie de poitrine chez les bêtes à cornes. — Tabac Latakia et Connecticut à vendre au Bureau de la Gazette des Campagnes.

CAUSERIE AGRICOLE

CENDRES DE BOIS UTILISÉES COMME ENGRAIS.

Les cendres de bois doivent naturellement renfermer des principes fort utiles à la végétation, car les éléments qui entrent dans leur constitution ont déjà fait partie de l'organisation végétale. On y rencontre des carbonates de potasse, de soude, de chaux et de magnésie, des sulfates, des phosphates, des silicates alcalins et terreux, ainsi que de la silice.

Les éléments constitutifs des cendres de bois sont les uns solubles, les autres insolubles. Au nombre de ces derniers figurent les carbonates et les phosphates de chaux et de magnésie, à l'état caustique, la silice, etc., etc. Les matières solubles sont des sels à base de potasse et de soude.

Dans les cendres, la prédominance appartient en général aux sels calcaires: le carbonate, à lui seul, forme souvent la moitié de leur poids. Les phosphates terreux s'y rencontrent en proportions moins élevées, mais elles contiennent parfois de 15 à 20 par cent. Du reste, la constitution des cendres est extrêmement variable, car elle dépend de l'espèce de plantes dont elles dérivent et de la nature du sol sur lequel les végétaux ont cru. Il en est qui sont très riches en alcalis, en d'autres, celles du charbon, qui renferment 0,50 de potasse.

Quoi qu'il en soit, il est certain que dans les cendres employées comme engrais, les matières calcaires jouent un grand rôle. L'expérience a depuis longtemps démontré leur utilité dans les sols dépourvus de chaux, et elles exercent, en outre, sur le terrain qui les reçoit, une action mécanique des plus marquées: appliquées aux terres fortes, elles concourent à leur ameublissement, tandis qu'elles donnent plus de consistance aux terres légères. Leur emploi est fort avantageux dans les sols tourbeux, chargés de débris organiques, dans les défrichements, et dans les terrains qui recèlent des principes acides dont elles opèrent la neutralisation.

Ce n'est pas aux terres habituellement sèches que les cendres sont les plus profitables; elles conviennent surtout aux terres argileuses, à celles qui retiennent une certaine dose d'humidité, ou tout au moins sont dénuées de fraîcheur. Toutefois, on ne peut pas en espérer des effets favorables dans les sols où l'humidité est en excès; il faut donc, en pareil cas, avoir soin de préalablement assainir le terrain avant de lui confier les cendres, sinon l'opération n'aurait aucun succès.

Les cendres sont surtout très profitables aux légumineuses, aux plantes oléagineuses, au sarrasin, aux céréales: appliquées à ces dernières, elles paraissent principalement influer sur la production du grain dont elles augmentent les qualités. Elles ont également un excellent engrais pour les prairies naturelles, et lorsque celles-ci sont

161
Mr F. Rougeant
Pointe-à-Chêne